

*Loi n° 2014-262 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises*

	<b>Nouveau régime</b>	<b>Date d'Entrée en vigueur</b>
<b>BAUX COMMERCIAUX</b>		
Déplafonnement des loyers lors du renouvellement	étalement de la réévaluation dans le temps pour des augmentations >10 %	1 <sup>er</sup> septembre 2014
Remplacement de l'Indice du Coût de la Construction - ICC	L'ILC (Indice des Loyers Commerciaux) et ILAT (Indice des loyers des Activités Tertiaires remplacent l'ICC	20 juin 2014
Etat des lieux	Obligation d'un état des lieux contradictoire et amiable. Peut être établi par un huissier à frais partagé	20 juin 2014
Inventaire des charges, impôts et taxes	Obligation de faire figurer dans le bail la répartition des charges, Impôts, taxes et redevances à la charge du bailleur et du locataire. Obligation au bailleur d'établir un état récapitulatif annuel	Décret d'application à venir qui précisera les charges, impôts, taxes et redevances qui ne pourront être à la charge du locataire
Etat des travaux faits ou à faire	A la signature du bail puis tous les 3 ans obligation du bailleur d'adresser au locataire - un état prévisionnel des travaux à réaliser et le budget correspondant - un état récapitulatif des travaux réalisés et le coût assumé	Concerne les contrats signés à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2014 Un décret fixera les dépenses ne pouvant être mises à la charge du locataire
Résiliation en cours de bail	Résiliation anticipée possible pour les baux de moins de 9 ans	20 juin 2014
Modalités de résiliation du bail	Possibilité de donner congés par lettre recommandée avec AR	20 juin 2014
Droit de préférence lors de la vente	Droit au préférence au profit du commerçant ou de l'artisan qui l'occupe lors de la vente du local	Contrats signés à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014
Clause de garantie du cédant	La clause de garantie solidaire du paiement des loyers est réduite à 3 ans	Cessions conclues après le 20 juin 2014
Droit de préemption des communes	Délai de revente porté à 3 ans au lieu de 2 ans	20 juin 2014

<b>BAUX DEROGATOIRES</b>		
Allongement de la durée	3 ans au lieu de 2 ans	20 juin 2014
<b>BAUX PROFESSIONNELS</b>		
Etat des lieux obligatoires	Obligation d'un état des lieux entrée – sortie contradictoire et amiable. Peut être établi par un huissier à frais partagé	20 juin 2014
<b>BAUX DE COURTE DUREE</b>		
Droit au renouvellement	A l'expiration du bail délai de un mois à l'expiration du bail pour que s'opère automatiquement le bail commercial	20 juin 2014
Etat des lieux entrée et sortie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'un état des lieux entrée – sortie contradictoire et amiable. Peut être établi par un huissier à frais partagé</li> <li>- Inventaire des charges annexés au bail + récapitulatif annuel des charges acquittées</li> </ul>	20 juin 2014
<b>ARTISANAT</b>		
Critères d'attribution de la qualité d'artisan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité d'artisan aux personnes qui justifient d'un diplôme, d'un titre ou d'une expérience professionnelle dans leur métier et exercent effectivement leur métier</li> <li>- Suppression de la notion d'artisan qualifié</li> <li>- Un décret précisera les modalités d'attribution du titre de maître artisan</li> <li>-</li> </ul>	A la parution du décret ou au plus tard le 20 juin 2015
Renforcement du contrôle de la qualification professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un justificatif de la qualification professionnelle du chef d'entreprise ou du salarié doit être fourni lors de l'immatriculation au RM ou dans un délai de 3 mois pour le salarié sinon radiation du RM</li> <li>-</li> </ul>	A la parution du décret
Assurances professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour certaines activités obligation d'indiquer sur devis et factures l'assurance professionnelle souscrite, les coordonnées de l'assureur et du garant et la couverture géographique de leur contrat ou de leur garantie</li> <li>-</li> </ul>	20 juin 2014
Fichier des interdits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès au personnel des CMA du fichier des interdits</li> <li>-</li> </ul>	A la parution d'un décret

Maintien de l'immatriculation du RM	- Maintien de l'immatriculation au RM sans limitation de durée -	20 juin 2014
	-	
<b>AUTOENTREPRENEUR</b>	-	
Immatriculation obligatoire pour les artisans	- Tous les auto-entrepreneurs qui exercent une activité artisanale à titre principale ou complémentaire ont obligation de s'inscrire au RM gratuitement - Une taxe pour frais de chambre en % du CA sera dûe - Pour les AE en activité délai de 12 mois pour s'immatriculer -	A la parution du décret et au plus tard le 18 décembre 2014
Immatriculation obligatoire pour les commerçants	- Obligation d'immatriculation au RCS pour les AE ayant une activité commerciale - Exonération de frais de greffe - Pour les AE en activité délai de 12 mois pour s'immatriculer -	A la parution du décret et au plus tard le 19 décembre 2014
taxe pour frais de chambre consulaire	Taxation proportionnelle au CA :  - 0.044 % pour les activités de prestations de services - 0.015 % pour les personnes qui exercent une activité de vente de marchandises - 0.007 % pour les artisans inscrits au RM et qui restent inscrits sur la liste électorale des CCI  Taxe pour frais de CMA - 0.48 % pour les activités de prestations de services artisanales - 0.22 % pour les activités achat revente	A partir de 2015
Stage de préparation à l'installation	Obligation de suivre le stage SPI	A la parution du décret et au plus tard le 19 décembre 2014
Limitation formation professionnelle	Les AE qui déclare 0 de CA ne peuvent pas bénéficier du bénéfice formation professionnelle	20 juin 2014
<b>MICRO ENTREPRENEUR</b>		
Application du micro social au micro entrepreneur	Création d'un statut unique de micro-entreprise	A la parution du décret et au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Modification du franchissement des seuils	Modification des dates limites d'application du régime micro fiscal et social (1 <sup>er</sup> janvier de l'année qui suit l'assujettissement et non	Exercice clos à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015

	plus 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'assujettissement	
Conjoint collaborateur	Modification dans le choix du calcul de la cotisation	décret à paraître au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Cotisation minimale	Option : dispense de versement de cotisation minimale versement d'une cotisation minimale	décret à paraître au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Non affiliation au RSI	Non affiliation au RSI si CA = 0	décret à paraître au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Obligation de déclaration par voie dématérialisée	Obligation de déclarer par voie dématérialisée - La création d'entreprise - Le chiffre d'affaires	décret à paraître au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
<b>TRAVAILLEURS INDEPENDANTS</b>		
Cotisation allocations familiales	Suppression de la dispense de versement de la cotisation allocation familiales pour certains travailleurs indépendants	décret à paraître au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2016
Cotisation minimale maladie-maternité	Suppression de la réduction dégressive de la cotisation minimale maladie-maternité	
Déclaration de revenus et paiement	Obligation pour les travailleurs indépendants d'effectuer leur déclaration pour le calcul de leurs cotisations et paiement par voie dématérialisée	Décret à paraître
<b>EIRL</b>		
Allègement publication des comptes	Publication chaque année des infos relatives à son bilan et non l'ensemble des comptes annuels	20 juin 2014